

SASU A3J
Société par action simplifiée unipersonnelle
au capital de 771 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Fondereaux
58 000 NEVERS
RCS : NEVERS 789 256 716

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 01 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le jeudi premier mai à huit heures.

L'actionnaire de la Société A3J, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 771 000 Euros divisé en 5 140 actions de 150 Euros chacune, dont le siège social est au 10, rue des Fondereaux 58 000 NEVERS, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'actionnaire présent représente la totalité des actions, à savoir les 5 140 actions de la société par action simplifiée.

Ordre du jour de l'AG Extraordinaire

- Transfert du siège social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 4 des statuts décide de transférer, dès ce jour, le siège social de la société à l'adresse suivante :

Ancien siège social : 10, rue des Fondereaux 58000 Nevers
Nouveau siège social : 5, rue Barreau 58000 Nevers

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actions représentées

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actions représentées

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à huit heures quinze.

.....



Le Président
Jean-Philippe RICHARD